



Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
Service des cimetières

REVENTE CONDITIONNELLE DE 2025

FICHE DESCRIPTIVE DU **MONUMENT FUNERAIRE N°15** : MTM 12-216
(Établie le 27/10/2025)

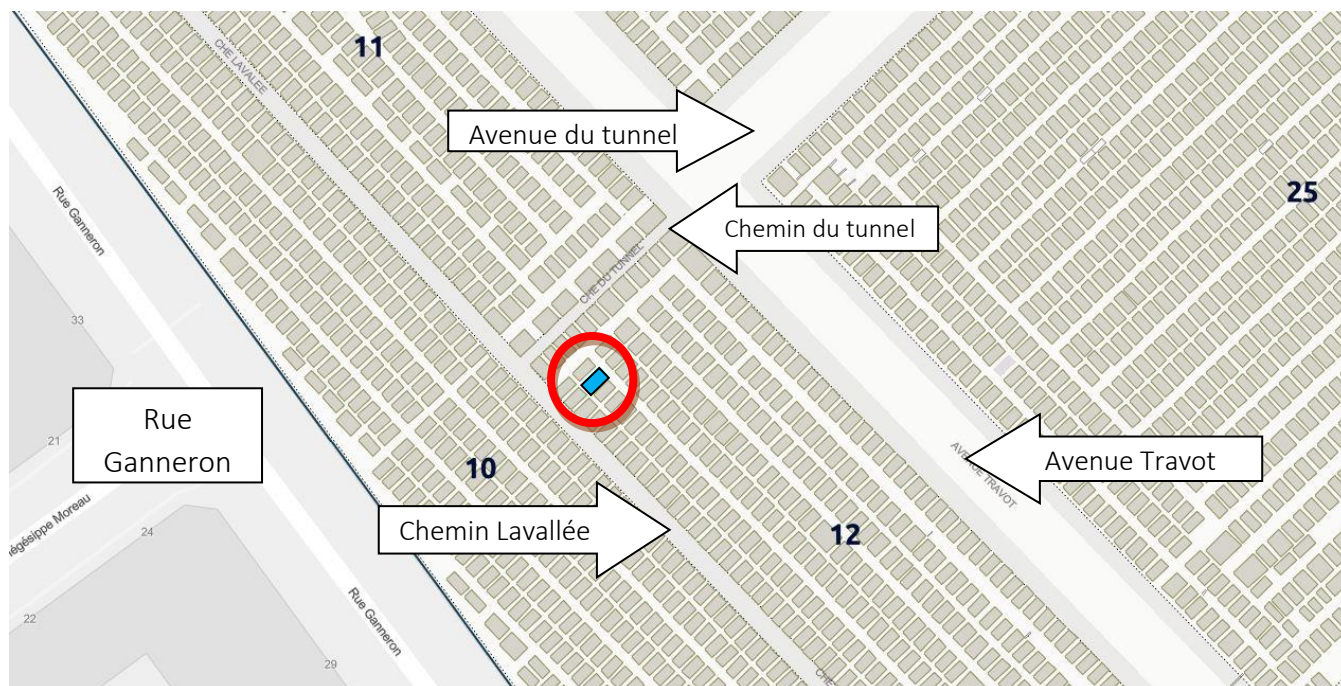
PRIX DE VENTE T.T.C. : 4 000 €

Délai de restauration : 6 mois (à compter de la signature du contrat sous seing privé par les deux parties)

A - LOCALISATION : Cimetière de Montmartre (20, avenue Rachel 75018 Paris)

Division : 12 Cadastre : 216





Localisation du monument dans la division

B – HISTORIQUE ET ANALYSE ARCHITECTURALE DU MONUMENT

Monument de 1860 (environ) situé dans le périmètre du site classé du cimetière du Nord, dit de Montmartre, en 2^e ligne du chemin Lavallée.

Analyse architecturale succincte : Superficie de l'emplacement : 2m².

Tarifs indicatifs des concessions funéraires de 2m² en intramuros (en 2025) à ajouter au prix de vente du monument : 976 € (10 ans), 3 354 € (30 ans), 5 260 € (50 ans) et 17 668 € (perpétuité).

NB. : les achats de concession se feront au tarif en vigueur à la signature du « contrat de vente sous seing privé » du monument funéraire.

Monument : Sur soubassement, tombeau en pierre calcaire composé d'une épaisse dalle à deux pans. Semelle en pierre cassée, disloquée et partiellement absente. Inscriptions lisibles sur dalle et soubassement. Ensemble colonisé par des mousses et du lierre, dalle usée, soubassement usé avec joints ouverts.

Caveau : caveau de 5 cases réalisé en appareil régulier de pierres calcaires, disjointes, trop étroit pour les cercueils contemporains. Profondeur, dont mètre sanitaire : 3,5 m.

Pas de remontée d'eau connue dans ce secteur.

Arbre de haute tige en surplomb.

Voir les autres photos en annexe (par correction pour les familles, les gravures personnalisées sur le monument et/ou les tombes alentours sont masquées).

C – RESTAURATION « A L'IDENTIQUE » DU MONUMENT

ATTENTION : tout candidat à l'acquisition est réputé avoir constaté par lui-même l'état général du monument et des éléments décrits à l'exception du caveau et ce avant de déposer un dossier de candidature. Les monuments et caveaux sont vendus en l'état et sans recours possible contre la Ville de Paris.

La restauration attendue du monument funéraire est dite « à l'identique » et interdit tout remplacement d'un élément ancien par un élément neuf, sauf indication explicite du vendeur sur cette fiche ou désordre constaté en cours de chantier. En cas d'éléments d'origine manquants, la ville de Paris indique l'action corrective ou substitutive.

Les 2 devis du dossier de candidature doivent notamment et impérativement détailler les 4 points ci-dessous, estimer leurs coût T.T.C. et délai de restauration (approvisionnement éventuel compris).

Attendus de la restauration :

1. Conservation et restauration de la dalle et du soubassement par nettoyage (hydrogommage ou micro sablage), réfection des joints au mortier de chaux. Agrafes à remplacer par d'autres résistantes à la corrosion (acier, inox).
2. Semelles cassées à remplacer par de nouvelles semelles à revers d'eau et traitement anti dérapant, en pierre de même nature que le reste du monument (teinte, grain, finition). Imposées par le règlement général de 2005 par sécurité.
3. Effacement des inscriptions personnalisées. Toute gravure nouvelle est interdite tant que les deux conditions résolutoires de la vente du monument ne sont pas remplies (restauration du monument funéraire et acquisition d'une concession funéraire auprès de la conservation du cimetière).
4. Caveau : réfection et nombre de cases à la discrétion de l'acquéreur. Attention : les cases construites au XIX^e et au début du XX^e siècle sont généralement trop étroites pour accueillir les cercueils contemporains. Il appartient également à l'acquéreur de prendre toutes dispositions contre l'éventuelle croissance de systèmes racinaires de végétaux alentours et d'étanchéifier préventivement le caveau ou les cases éventuellement concernées. Si l'acquéreur souhaite remplacer le caveau par de la pleine terre, la construction d'une fausse case de 50 cm de profondeur a minima sous le monument est exigée par sécurité, afin de garantir la stabilité du monument dans le temps.

Validation des travaux sur tombeau situé dans le périmètre du site classé du cimetière du Nord, dit de Montmartre : il appartient à l'acquéreur de satisfaire aux exigences réglementaires des sites protégés (Code de l'Environnement). *A priori*, la « restauration à l'identique », sous réserve de l'avis final de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), réunit les conditions d'exigence requises si elle est de qualité.

D - ANNEXES : informations générales sur le funéraire, photos supplémentaires

Schéma d'un monument et de son caveau

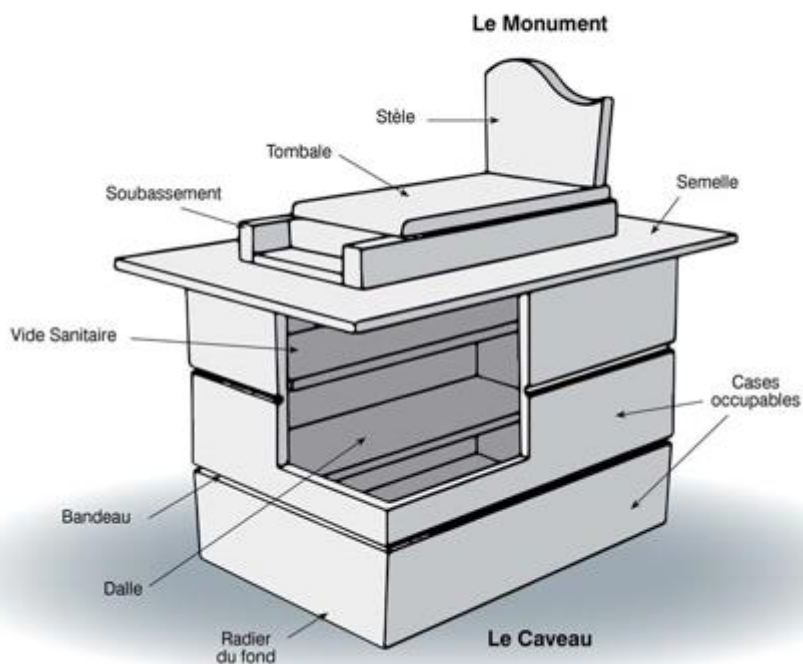


Schéma d'un caveau de 4 cases

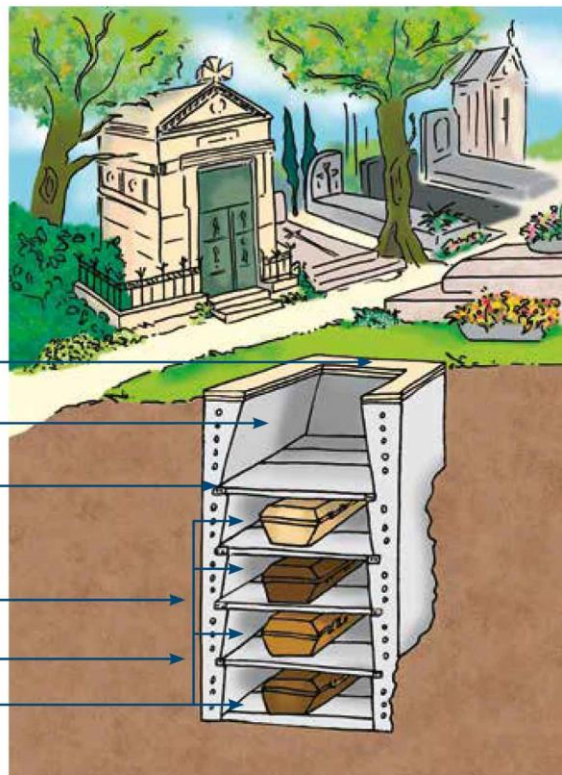
Semelle (4 morceaux)

Vide sanitaire d'1 mètre

Bandeau

Dalles intermédiaires

4 cases pour inhumer



NB. : le vide-sanitaire ne peut accueillir aucun cercueil (seulement des urnes le cas échéant).
La semelle supporte et stabilise le monument. Elle délimite la concession et sécurise l'inter-tombe.

Monument (juillet 2024)



Monument (septembre 2025)



Monument côté gauche (juillet 2025)



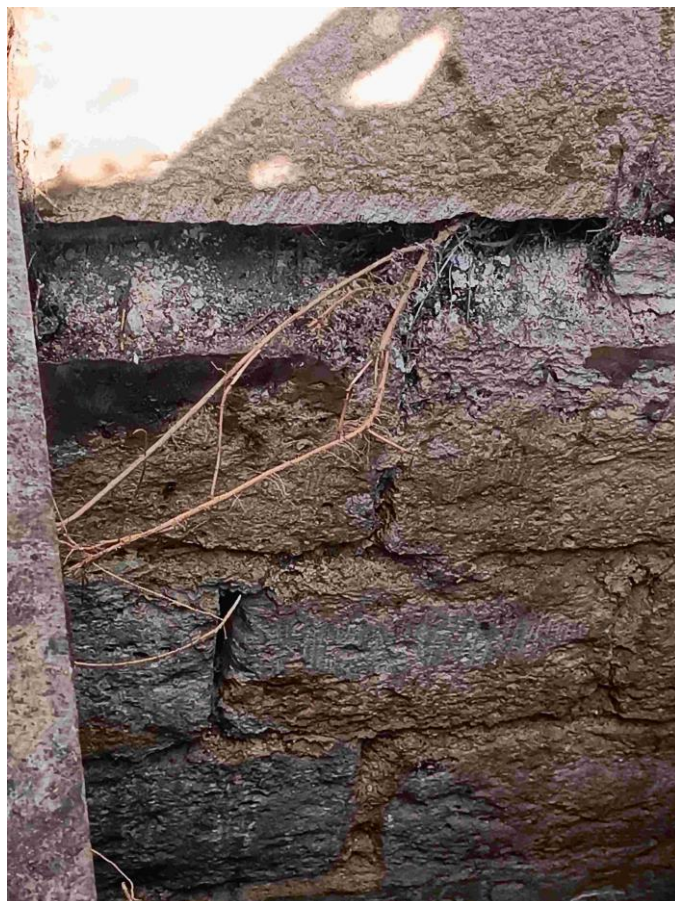
Monument côté droit (juillet 2025)



Monument vu en tête



Caveau (septembre 2025)



Visite du monument et des lieux

AVERTISSEMENT : Les cimetières parisiens sont anciens (début du 19^{ème}). Ils sont très arborés, souvent pavés, en dénivelé. L'usager peut également être surpris par les cheminements, les racines, la hauteur des trottoirs, les escaliers, les murs de soutènement... L'accès en véhicule est limité de façon générale (conditions d'âge ou de handicap), voire impossible à proximité du monument (étroitesse de la voirie du 19^{ème} siècle conçue pour les voitures à cheval). Il est donc indispensable de s'y rendre en personne, pour vérifier que le monument et l'environnement conviennent.

Pour accéder à ce monument :

- ✓ Départ de la porte principale du cimetière (20, avenue Rachel 75018 Paris)
- ✓ Remonter « l'avenue principale » jusqu'au rond-point.
- ✓ Tourner à gauche sur l'avenue de la Croix (« à 9 heures »).
- ✓ Suivre l'avenue de la Croix puis, dans sa continuité, l'avenue Travot.
- ✓ Suivre l'avenue Travot jusqu'à croiser l'avenue de Montmorency, puis l'avenue du tunnel.
- ✓ Au croisement des avenues Travot et du Tunnel, chercher la marque rouge au sol devant le petit chemin du tunnel (à gauche).
- ✓ Remonter le chemin du tunnel (la 12^{ème} division est à votre gauche) pour arriver face au panneau « chemin Lavalée – 10^{ème} division ».
- ✓ Tourner à gauche sur le chemin Lavallée et deux tombes plus loin (6 m) prendre le 2^{ème} chemin à gauche, le long de la rambarde, qui entre dans la 12^{ème} division.
- ✓ Compter 2 sépultures et entrer dans le chemin à droite.
- ✓ Le monument est le 2^{ème} à votre main droite (voir son plan de localisation ci-dessous et utiliser sa photo pour l'identifier).

Voir les 2 plans ci-dessous

Plan d'approche



Plan de localisation du monument

